

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET DE SANCTIONS POUR LES PARTENAIRES DU PROJET

Ce document décrit les mesures prises par Wilde Ganzen pour prévenir la fraude et la façon dont nous réagissons lorsque nous recevons des signaux de fraude ou lorsque nous avons nous-mêmes des soupçons.

La fraude est considérée par Wilde Ganzen comme le non-respect délibéré d'obligations contractuelles à des fins de gain personnel.

Risque de fraude

Wilde Ganzen essaie de réduire au minimum le risque d'utilisation frauduleuse des fonds du projet. Cela se fait entre autres en :

- Sélectionnant de façon précise les partenaires du projet (par une recherche documentaire, et en cas de doute par l'intermédiaire de consultants locaux ou en demandant des références à d'autres organisations qui ont travaillé avec le partenaire en question),
- Évaluant minutieusement le projet soumis et les propositions de collecte de fonds,
- Demandant et en examinant les documents officiels requis par la loi pour les organisations impliquées et pour la mise en œuvre du projet,
- Signant des accords de collaboration avec les partenaires du projet dans lesquels les obligations mutuelles et la destination des fonds sont définis et par lesquels les deux parties sont informées budget total disponible pour le projet,
- Appliquant des procédures de paiement garantissant une séparation des tâches dans lesquelles le transfert et le contrôle sont effectués des personnes différentes,
- Tenant informés tous les partenaires impliqués dans le projet des décaissements effectués,
- Suivant les projets approuvés,
- Évaluant le rapport final à soumettre par les partenaires du projet.

Le partenaire néerlandais du projet collecte lui-même une partie du budget. Ainsi ils se sentent coresponsables de la bonne utilisation des fonds et de la mise en œuvre du projet.

Procédure et sanctions en cas de fraude (avérée ou suspectée)

Lorsque des incidents de fraude (ou des soupçons de fraude) surviennent durant la collaboration, les mesures suivantes sont prises :

- Les partenaires du projet doivent signaler immédiatement à Wilde Ganzen toute fraude suspectée ou avérée.
- Toute personne peut signaler un soupçon de fraude.
 - Une personne externe peut contacter le bureau de service de Wilde Ganzen : servicedesk@wildeganzen.nl, téléphone : 033 – 205 5555.
 - Au niveau interne des rapports peuvent être adressés au responsable du Département de Projets et au secrétaire du Comité de fraude.
- Le responsable du Département de Projets déterminera l'urgence des mesures à prendre pour limiter les dégâts et pourra immédiatement prendre les mesures suivantes si nécessaire :
 - informer les parties concernées ;
 - convoquer une réunion d'urgence avec le Comité de fraude ;

- bloquer le décaissement du budget du projet.
- Le secrétaire du Comité de fraude introduira le rapport dans le registre des risques de fraude.
- Le Comité de fraude entamera l'enquête sur le rapport et sera soutenu dans cette tâche par le conseiller de projet et le chargé de relation des parties concernées.
- Dans tous les cas les partenaires du projet seront contactés, pour leur donner la possibilité d'exprimer leurs points de vue.
- À la fin de l'enquête, le Comité de fraude enregistrera la conclusion dans le registre des fraudes.
- Sur la base de cette conclusion, des mesures supplémentaires seront prises si nécessaire.

Les mesures peuvent comprendre :

- La suspension d'un paiement ou le non décaissement de fonds encore disponibles,
- L'enregistrement de l'organisation comme une organisation frauduleuse avec laquelle Wilde Ganzen ne veut plus collaborer. Ces informations peuvent être partagées avec des tiers,
- La récupération des fonds déjà versés,
- L'engagement d'une poursuite judiciaire.

Structures de travail et responsabilités

- Le Comité de fraude se réunit une fois par mois.
- Chaque membre du Conseil d'Administration rejoint la réunion du Comité de fraude deux fois par an.
- Le Directeur préside le Comité de fraudes et est responsable en dernier ressort de la politique et de la mise en œuvre des mesures convenues.